

Déclaration préalable FSU-SNUipp 72 - CAPD du 8 juin 2023

Le 8 juin 2023 marque une journée sombre. Sombre car la séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif s'effondre. La minorité présidentielle, illégitime, tente d'imposer une contre-réforme des retraites qui bouleverserait toute l'organisation de la société, mettant ainsi en péril la démocratie.

Au même moment, une étude publiée dans la revue Nature révèle que la fonte des glaces de l'Arctique s'accélère bien plus rapidement que prévu par le GIEC, ce qui entraînera un réchauffement climatique plus rapide et des événements météorologiques extrêmes. Malgré ces problèmes pressants, les pouvoirs publics soutiennent des événements qui célèbrent la voiture, la vitesse et la compétition... Des "valeurs" qui contribuent à la crise climatique.

14 manifestations massives contre la réforme des retraites ont lieu depuis le 19 janvier, exprimant pacifiquement l'opposition de la majorité de la population française à l'allongement de l'âge de la retraite. Cependant, des actes de violence policière sont perpétrés, comme l'agression violente d'un co-secrétaire général par un policier à Paris, malgré les dénégations du Président et la dénégation de la répression comme des violences policières.

Ainsi, la contre-réforme des retraites continue d'être mise en œuvre malgré une opposition massive de la population. Les autorités confisquent les casseroles des manifestant·es et utilisent la réglementation anti-terroriste et la vidéosurveillance pour verbaliser les participant·es aux casseroles. C'est dans ce contexte qu'ont été décrétés 100 jours "d'apaisement". Le mépris pour le mouvement social et la réhabilitation des figures controversées telles que le maréchal Pétain en sont quelques exemples.

Toujours dans le même temps, des révélations accablantes sur la gestion du fonds Marianne, mis en place après l'assassinat de Samuel Paty, suscitent la controverse. Mme Shiappa est impliquée dans ce scandale, sans que le Président n'intervienne. Au regard du nombre de ministres ayant des affaires judiciaires, il s'agirait alors d'un remaniement..

La guerre menée par le dictateur Vladimir Poutine en Ukraine et en Russie répand la mort, la violence, les mensonges et la haine aux portes de l'Europe. Dans ce cadre, le budget militaire exorbitant de 413 milliards d'euros sur 7 ans, "avec de véritables morceaux de RN dedans". La mise en place du Service national universel (SNU) dans une volonté d'embrigadement de la jeunesse est à cet égard des plus inquiétants.

Dans un an, ce sont les Jeux Olympiques, véritable célébration du capitalisme et de la compétition individuelle, qui auront lieu. Ils conduisent à la mise en place de mesures sécuritaires, liberticides et violentes, limitant les droits fondamentaux et s'apparentant à un régime autoritaire plutôt qu'à une République sociale et démocratique.

L'école publique, elle, traverse une crise majeure. Le ministre de l'Éducation nationale en profite pour imposer des mesures qui renforcent le secteur privé et la ségrégation scolaire. La promesse de "10% sans contrepartie pour toutes et tous les personnels de l'EN" est à mettre en balance du PACTE, véritable casse du statut de fonctionnaire au service des élèves et des familles qui consiste à travailler plus pour ne pas gagner moins, alors que la DEPP rappelle que plus de la moitié des enseignant·es déclarent travailler plus de 43h par semaine. Et que dire de la casse du lycée professionnel ou du sabotage des fonction d'AESH et d'AED via la mise en places des ARE ?!?

Cette sombre réalité bien que semblant sortie d'une dystopie, est malheureusement celle dans laquelle nous vivons.

Une politique antisociale, anti-écologique et contraire à l'égalité des droits. Une politique imposée par la violence, la peur et le mensonge.

Mais heureusement, chacun·e d'entre nous ne fait que son travail et ne fait surtout pas de politique. Alors continuons ainsi et tout ira pour le mieux, cela ne fait aucun doute.

Nous sommes le 8 juin 2023, et nous allons aborder avec vous, Monsieur le Directeur Académique, les refus de temps partiel dans ce contexte inédit de violence, de fortes tensions et de perte totale de sens pour une part grandissante des collègues.

Nous souhaitons tout d'abord rappeler les valeurs que nous défendons et qui placent élections après élections la FSU-SNUipp 72 comme le principal porte-voix d'une profession niée face à des politiques publiques qui la malmènent, qui la désespèrent et de plus en plus, la met en colère. En effet, la gestion des temps partiels ne s'appuie sur aucune donnée analytique et encore moins scientifique ; et elle ne prend que trop peu en compte les réalités socio-professionnelles.

Cette gestion apparaît à la profession comme mettant à mal ses conditions de travail et l'indispensable neutralité des agent·es dans leur mission de service public. Nous ne le rappellerons jamais trop. Les enseignant·es travaillent pour les élèves et leurs familles et nullement pour tel ou tel gouvernement ou tel ou telle IEN. Or, la gestion actuelle engendre des phénomènes de cour, d'allégeance et de connivence conduisant précisément à des formes de corruption d'abord larvée puis systémique. C'est enfin une très mauvaise gestion des personnels puisque cette dernière entraîne une moindre efficacité du service directement liée aux arrêts que ne manquent pas générer ce genre de situations (notamment de la souffrance des personnels aujourd'hui largement documenté et condamné par la justice. Mais ne serait-ce pas ce qui est précisément recherché par le pouvoir politique ??? Les collègues finissent par se poser des questions...

Aussi, Monsieur le Directeur Académique, nous vous demandons d'accorder à toutes et tous les personnels qui le demandent un temps partiel sur autorisation.

Vous avez su dans d'autres instances écouter les représentant·es des personnels dont vous avez la responsabilité administrative et surtout faire des choix permettant à des collègues de retrouver de l'estime de soi, de l'estime pour leur métier et pour leur administration.

Nous souhaitons, Monsieur le Directeur Académique que cette CAPD permettent à nos collègues d'exercer leur exercice professionnel en prenant en compte la réalité de leur métier et de leurs vies et de leur engagement aux services de notre bien le plus précieux : la jeunesse.